

## **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 NOVEMBRE 2022**

**En vert, les votes.**

**En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès-verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;

Monsieur Philippe Leerschool, Madame Angélique Vangossum, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Pierre Frankinet, Échevins;

Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Laure Malherbe, Madame Noëlle Wildériane, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Philippe Defays, Monsieur Sébastien Doutreloup, Monsieur Michel Beaufays, Monsieur Amaury Masson, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Pauline Etienne, Madame Isabelle Moreau, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Monsieur Patrick Heyen, Madame Sylvie Garray, Conseillers;

Madame Anne Defgnée-Dubois, Présidente du CPAS;

Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusé :**

Monsieur Damien Fontaine, Conseiller;

## **1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation**

**Ce point a été approuvé à l'unanimité.**

Deux points abordés dans les questions orales d'actualité n'ont pas été retranscrits, pourtant ils rentrent dans les critères de l'article 75 du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur.

- **Projet de transformation de la maison communale**
- **Publication de l'union des villes et communes du 10 octobre 2022 - Plans de délestage en cas de pénurie d'énergie: l'UVCW plaide pour la sauvegarde des services de base et pour la concertation et l'information des pouvoirs locaux.**

Article 75 – § 1er - Les membres du conseil communal ont le droit de poser des questions écrites et orales d'actualité au collège communal sur les matières qui relèvent de la compétence:

1° de décision du collège ou du conseil communal;

2° d'avis du collège ou du conseil communal dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal.

§ 2 - Par « questions d'actualité », il y a lieu d'entendre les situations ou faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du conseil communal.

Ces deux points seront ajoutés au procès-verbal.

## **2. Subsidies 2022 - Phase IV - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Les Marmots : 65 000 euros

Comité de promotion du centre d'interprétation de la pierre de Sprimont (parking musée) : 10 000 euros

Régie Communale autonome de Sprimont (organisation des éphémères): 10 000 euros

## **3. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Exercice 2023- Approbation**

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 3 « contre » (CDH+).

Article 2 - La taxe est fixée à 8,5% de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice, calculé conformément aux dispositions du Code des Impôts sur les revenus.

Pas de changement par rapport à l'année passée.

## **4. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2023 – Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## **5. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres - Modification Budgétaire 2022 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## **6. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Modification Budgétaire 2022 N°2 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## **7. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Dolembreux - Modification Budgétaire 2022 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## **8. Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - Modification Budgétaire 2022 N°1 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**9. Assemblée générale ordinaire de IMIO du 13.12.2022- Approbation** Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS). MCS n'est pas contre l'intercommunalité mais nous ne cautionnons pas la manière dont certaines intercommunales sont gérées.

**10. Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 22 décembre 2022 - Approbation** Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS).

Monsieur le 1er échevin signale qu'Intradel n'a pas augmenté ses tarifs. Nous faisons remarquer qu'une augmentation de 2 % est déjà prévue pour 2025 !

**11. Facture - Refus d'imputer par le Directeur financier - Ratification** Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**12. Aliénation d'un véhicule Nissan Navara - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**13. Marché conjoint de Fournitures - Acquisition de matériaux à base de bois 2023 -**

## **Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **14. Marché conjoint de Fournitures - Acquisition de matériel électrique 2023-2024 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

### **15. Marché de Fournitures - Acquisition d'empierrements de bétons - 2023 - Approbation**

### **16. Marché de Fournitures - Acquisition d'empierrements de carrière - 2023 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

## **Questions orales d'actualité**

**Un conseiller MCS** explique qu'il a assisté à la séance publique du conseil d'administration de l'intercommunale RESA.

Comme proposé par l'article 77 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal, ce conseiller a transmis au directeur général f.f. le texte de sa question orale d'actualité qui est par conséquent repris intégralement dans le procès-verbal :

« Comme lors de la séance publique chez Enodia, j'étais le seul présent alors que la totalité de l'assemblée générale est composée de 73 Communes avec chacune plusieurs représentants ...

Pour un conseiller communal qui essaie de faire son travail correctement, franchement, cela interpelle... Il ne faut donc plus s'étonner des malversations commises dans nos intercommunales, lorsque l'on voit non seulement la légèreté avec laquelle la plupart approuve les points à l'ordre du jour des assemblées générales mais aussi le peu d'intérêt que leur portent les membres de l'AG.

Mais à quelque chose malheur est bon, car à l'occasion de ma présence dans les bureaux de RESA, j'ai pu rencontrer en même temps Olivier SPIRLET : Directeur financier, Christian DE LAET : Directeur technique et opérationnel et Luc WARICHET, directeur général adjoint.

J'ai pu leur soumettre le problème ci-après, qui malheureusement devient récurrent sur notre commune, à savoir la saturation du réseau à certains endroits, dû à la multiplication des installations photovoltaïques. Pour aider nos concitoyens à ne pas tomber dans le "panneau du photovoltaïque", car cela peut arriver, et vous allez comprendre pourquoi le Mouvement Citoyen a plusieurs questions à poser tant à RESA qu'au Collège communal. Un témoignage d'habitants de la rue du Roi Pahaut, nous est revenu et nous souhaitons vous en faire part :

"Fin 2021, après mûre réflexion, nous avons pris la décision d'installer des panneaux photovoltaïques simplement pour couvrir notre consommation (3600Wc). Les panneaux ont finalement été installés en août de cette année. Avant cette installation, nous faisons face à des baisses de tension inexplicables et avons procédé à la vérification de notre installation électrique. N'étant pas experts en la matière, nous nous sommes basés sur les conseils de l'installateur et du GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution) et sommes passés en triphasé (ce qui nécessita le remplacement du compteur par un compteur intelligent) pour nous assurer une certaine stabilité et de pouvoir rejeter sur le réseau une fois les panneaux installés (à minima sur une des phases). Malheureusement, dès le 1er jour de l'installation, nous avons été confrontés à des surtensions et, de facto, à une mise en sécurité de l'onduleur. Nous nous retrouvons donc dans la situation suivante: - RESA est au courant du problème mais doit analyser au cas par cas, par ordre chronologique...

Si des travaux conséquents sont nécessaires sur le réseau, cela pourra prendre plusieurs mois/années. (la problématique est connue et ne fait que s'aggraver ; la situation géopolitique et économique ayant entraîné le rush de ces installations PV) - nous ne produisons pas en journée et sommes contraints de consommer en heures creuses

- nos appareils électriques sont confrontés à des sur et sous tensions ce qui pourra entraîner une vétusté anticipée

- Electrabel est incapable d'estimer nos acomptes depuis l'installation des panneaux (Resa connaissant un retard administratif important)

- l'incertitude sur notre statut "prosumer" malgré le compteur intelligent ». De ce fait, les témoins ci-dessus et le Mouvement Citoyen de Sprimont s'interrogent sur le rôle de RESA et du politique dans cette situation:

- des permis sont octroyés pour de nouvelles constructions, ... et de plus en plus de maisons sont couvertes de panneaux.

Ces permis sont donc octroyés en connaissance de cause et les raccordements et installations sont avalisés par le GRD. Il nous semble donc que le GRD est tenu d'assurer et d'assumer ces installations/raccordements (que ce soit pour les problèmes de sous ou surtension).

- Sprimont, comme d'autres communes, en tant qu'actionnaire de RESA, tient donc une double responsabilité dans cette situation et se devrait de tenir un inventaire des rues problématiques.

Renseignements pris par notre témoin dans la rue du Roi Pahaut, ces mises en sécurité des onduleurs sont générales alors que certains ont fait des choix plus radicaux avec l'installation de pompes à chaleur combinées aux panneaux.

Confronté à cette situation, il nous semble que le politique n'avertit pas suffisamment ses citoyens désireux d'investir dans le photovoltaïque et de ce fait, cela entraîne in fine un surcoût non anticipé sur les ménages qui ont fait ou feront le choix de participer à la réduction de la consommation énergétique d'origine fossile ou nucléaire (qu'importe que leur motivation première soit écologique ou économique).

Les particuliers investissent de bonne foi et se retrouvent avec des infrastructures techniques qui ne fonctionnent que peu ou prou, en restant redevable de la taxe prosumer et d'une surprime auprès de certains producteurs d'électricité.

En conséquence, nous demandons un inventaire/cadastre des ménages confrontés à ces mises en sécurité des onduleurs (via le GRD ou via une enquête publique) afin, le cas échéant, de pouvoir entreprendre une action commune et solidaire (que ce soit envers le GRD ou le régulateur en exigeant la suspension de la redevance Prosumer tant que les installations ne sont pas stabilisées).

Nous demandons à la majorité d'informer le citoyen, avec le plus de transparence possible, par le biais du bulletin communal, des risques économiques potentiels liés à de telles installations.

Interrogés, les directeurs de RESA nous ont livré les informations suivantes : Actuellement, RESA est dans l'impossibilité de fournir un cadastre des lieux confrontés à ces mises en sécurité des onduleurs; si une procédure est actuellement en route ils sont toutefois incapables de nous dire quand ce cadastre sera effectivement établi.

**IMPORTANT :**

Nous pensons que par le biais d'une enquête publique (Sprimont Info et autres moyens de communication) la commune pourrait collecter des informations quant au bon ou mauvais

fonctionnement des installations photovoltaïques dans les différents villages et quartiers, les transmettre non seulement à RESA mais également aux citoyens, candidats investisseurs potentiels dans le photovoltaïque;

Les dirigeants de RESA insistent sur le fait que le placement des compteurs intelligents (communiquant), d'une part ne changent rien aux avantages que retirent actuellement les prosumers avec le système de compteur "qui tourne à l'envers" mais d'autre part, sont un

indicateur utile pour détecter les dysfonctionnements et donc pour remédier aux problèmes, et permettre l'établissement du cadastre.

Les conseils qu'ils peuvent actuellement donner au candidats investisseurs dans le photovoltaïque, sont les suivants :

- Interroger vos voisins qui possèdent des panneaux afin de savoir si leur installation fonctionne bien
  - lors de votre installation, veillez à ne pas surdimensionner celle-ci par rapport à vos besoins (mais peut-être prévoir l'utilisation d'une voiture électrique ...à terme...)
  - veillez à faire placer un compteur communiquant
  - en cas de problème (notamment surtension) avertir RESA et la commune
  - favoriser l'autoconsommation (consommer au moment où l'on produit)
- Vu cet état de chose, le Mouvement citoyen suggère la publication dans "sprimont info" des informations susceptibles d'épargner de mauvaises surprises aux candidats installateurs et de faire évoluer la qualité du réseau.

Le Mouvement citoyen se tient à votre disposition. »

Le Collège invite le Mouvement Citoyen à faire suivre toutes les informations utiles et notamment les endroits recensés comme posant déjà des soucis.

**MCS** : le chemin vicinal n°35 entre Louveigné et Banneux a été asphalté. Des citoyens de la rue du Doyard sont inquiets quant à l'imperméabilisation du chemin vu qu'il y a déjà eu des soucis d'inondation dans leur rue. Quel sera l'impact sur l'écoulement des eaux ? Une étude a-t-elle été réalisée ? Où en est la réalisation du bassin d'orage entre la rue du Doyard et l'avenue Paola ?

**Le Collège** rappelle que le chemin n° 35 a été asphalté afin de pouvoir être emprunté par tous les usagers (piétons, poussettes, PMR,...) ce qui s'avère être le cas dans la réalité. De nombreux citoyens ont fait part de leur satisfaction. Il faut cependant noter que des travaux doivent encore être réalisés, notamment au niveau des finitions et pour le rendre inaccessible aux motos et quads. L'asphaltage du chemin sur une courte largeur n'aura pas d'impact quant aux inondations déjà vécues au niveau de la rue du Doyard.

Concernant le bassin d'orage, pour la rue du Vicinal le permis est octroyé. Pour celui entre la rue du Doyard et l'avenue Paola, l'analyse est toujours en cours quant à son emplacement idéal (les terrains appartiennent à des particuliers) et sa capacité. Des travaux de canalisation ont cependant déjà été réalisés afin d'atténuer les désagréments.

**MCS** : lors de la séance du conseil communal du 21 juin, le Collège a informé le Conseil de sa décision d'externaliser l'entretien des bâtiments communaux. Ce ne sera finalement pas le cas puisque le montant des offres est plus élevé que prévu. Le Mouvement Citoyen de Sprimont souhaite comprendre pourquoi il y a eu une telle augmentation. Le Collège compte-t-il toujours faire des économies dans ce secteur ?

Comment a réagi le personnel ? Que pensez-vous mettre en place pour compenser le stress vécu par le personnel ?

**Le Collège** : l'augmentation du montant des offres s'explique par l'augmentation des prix de manière générale et également par le fait que le cahier spécial des charges imposait la reprise du personnel au taux horaire appliqué au niveau communal.

Une réorganisation quant aux horaires et quant au fonctionnement général est bien en cours dans ce secteur puisqu'il y a lieu de faire tout de même des économies comme cela est nécessaire dans l'ensemble des secteurs. L'annonce a été bien accueillie par le personnel qui est soulagé après le stress de l'annonce de départ. Il est rappelé qu'un soin particulier avait été apporté à l'annonce et à l'encadrement du personnel.

**MCS** : le plan stratégique de l'intercommunale Intradel prévoit une diminution des m<sup>3</sup> de déchets verts pouvant être déposés aux recyparcs (de 13m<sup>3</sup> à 8m<sup>3</sup>). N'est-ce pas pour favoriser le service complémentaire (Vert de Sophie) de récolte à domicile des déchets verts ?

**Le Collège** : l'intercommunale souhaite encourager le compost à domicile tout en prenant plus que probablement en compte des équilibres financiers.

**MCS** : il existe un système de carte d'accès rechargeable pour les indépendants. Il serait intéressant qu'ils en soient informés.

**Le Collège** : ce sera fait via le service des Acteurs économiques.

**MCS** : y a-t-il des informations complémentaires depuis le dernier conseil communal concernant le projet des éoliennes et la mise en place d'une coopérative citoyenne ?

**Le Collège** a demandé aux promoteurs leur plan financier actualisé.

La coopérative devra détenir 20% du projet.

Une réunion est fixée avec Rescoop (Fédération wallonne des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable) avant fin novembre afin de bien comprendre la structure des coopératives citoyennes agréées donnant certains avantages. Une réunion doit également se tenir, pour envisager les aspects financiers, avec l'asbl Walterre.

**MCS** : suite à la rencontre du Mouvement Citoyen de Sprimont avec des citoyens des villages de Rouvrex et de Florzé, plusieurs questions se posent :

1) le Collège envisage-t-il de consulter les villageois concernant le devenir de la salle de Florzé et de la salle de Rouvrex ?

**Le Collège** : pour la salle de Rouvrex : suite à la réception du rapport des pompiers, le rez-de-chaussée va de nouveau pouvoir être loué. Une rencontre est prévue prochainement avec des représentants du village. Il peut déjà être confirmé qu'il n'y a pas de projet de logements dans ce bâtiment. Quant à la salle de Florzé : il est compliqué de la rénover vu les budgets nécessaires. Suite aux rencontres qui ont été organisées avec les citoyens, une fiche est établie dans le cadre du nouveau PCDR (Plan Communal de Développement Rural) sur un terrain avoisinant.

2) les habitants de Rouvrex et Florzé souhaiteraient être informés sur les moyens à mettre en œuvre pour la plantation de haies, notamment au niveau des primes existantes. Il serait également utile de rappeler les règles à respecter lorsqu'un citoyen veut arracher une haie.

**Le Collège** peut republier un article dans le Sprimont Infos et communiquer le numéro du Sprimont Infos dans lequel des informations avaient déjà été reprises.

3) **MCS** insiste quant à obtenir la liste des terrains communaux disponibles puisque les citoyens sont demandeurs de savoir où pourraient être notamment créés des potagers communautaires.

4) des chemins ont été intégrés dans des propriétés privées. Y a-t-il un cadastre de ces chemins ?

**Le Collège** : il faut inviter le citoyen à interroger les services communaux qui au vu de la situation consulteront l'atlas des chemins vicinaux. Il existe en effet beaucoup de situations où les citoyens pensent emprunter un chemin public alors que ce dernier n'existe pas légalement, les citoyens passant en réalité dans des propriétés privées.

5) qu'envisage le Collège par rapport aux transports en commun inexistant dans ces villages ?

**Le Collège** confirme que les bus ne peuvent emprunter les rues de ces villages (rues étroites, impossibilité de faire des marches arrières, dénivelé trop important) et invite le

Mouvement Citoyen à se faire également le relais des citoyens auprès du TEC.  
6) que compte mettre en place la Commune suite aux problèmes de drogue du côté de Florzé et comment les citoyens peuvent-ils aider ?

**Le Collège** : les citoyens peuvent aider en informant directement les services de police puisque ce sont eux qui sont compétents en la matière.

Monsieur le Bourgmestre informe que la zone de police est informée de la problématique dont il est déjà tenu compte.

**MCS** : lorsque le Collège interpellera le TEC peut-il également faire part des difficultés de monter, à Liège, dans un bus de la ligne express 69 ?

**Le Collège** : le TEC est informé et déjà interpellé par plusieurs navetteurs puisque cette ligne est déjà victime de son succès.